

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2026 - 05**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 07 janvier 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le 07 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*

*La convocation a été envoyée en date du 31 décembre 2025.*

**Présents** : Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

**Absents** : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Christian SACCHI

**Procurations** : Jacques ARNOUX à Patrick BOIS  
Nathalie FURBEYRE à Eric FELISIAK  
Denise MELOT à Jérémy TRACQ  
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 23

**Objet : Travaux piscine intercommunale de Modane**

- **Projet de travaux de renforcement des fondations**
- **Engagement de la procédure de passation d'un marché public de travaux**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée les travaux réalisés à la piscine intercommunale de Modane durant l'hiver 2023-2024 visant notamment au renforcement de la charpente du bâtiment.

Pour achever l'opération, des jambes de forces métalliques (bracons) doivent être mises en œuvre au droit de chaque poteau soutenant la charpente ; ces travaux sont d'ores et déjà prévus dans le marché initial du lot charpente (société Freyssinet).

Néanmoins, au moment de la réalisation des études d'exécution par le bureau d'études structure, il a été mis en évidence que les fondations béton existantes sur lesquelles s'appuie la charpente, côté pelouse, n'avaient pas la capacité de reprendre les efforts horizontaux amenés par les nouveaux bracons.

Afin de fiabiliser le projet et l'ouvrage, et avec l'objectif de ne pas impacter à outrance l'existant, il est donc nécessaire de renforcer les fondations au droit de chaque poteau, préalablement à la mise en place des bracons.

Le renforcement est prévu selon les modalités suivantes, au niveau de chacun des 10 poteaux :

- réalisation d'un socle en béton armé liaisonné au poteau enterré et permettant de reprendre et transmettre l'effort horizontal,
- réalisation d'un système de micropieux ancrés dans le socle et reprenant l'effort horizontal.

Une variante est prévue consistant à substituer le terrain existant par un remblai technique et permettant de participer de façon active à la reprise des efforts horizontaux en limitant le nombre de micropieux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 145 000.00 € HT pour l'offre de base et 127 500.00 € HT pour la variante.

Ce marché fera l'objet d'une procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande Publique.

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à venir, à l'issue des analyses des offres et après avis de la Commission d'Analyse des Offres, ainsi que ses éventuels avenants.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** l'opération prévue dans le cadre du projet de renforcement structurel du bâtiment de la piscine intercommunale de Modane ;
- **S'engage** à inscrire les montants correspondants au Budget Primitif 2026 de la collectivité ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à lancer la consultation, signer le marché à venir, conformément à l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'issue de l'analyse des offres et après avis de la Commission d'Analyse des Offres, ainsi qu'à signer les éventuels avenants relatifs à ce marché ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 14 janvier 2026.

La secrétaire de séance  
Jacqueline MENARD



Le Président  
Christian SIMON

